

## **Salaires minimums par (sous-)commission paritaire**

### **Commission paritaire 1400007: location de voitures avec chauffeur (transport des personnes)**

En vigueur au 01/09/2018 (Dernière actualisation de la page 30/01/2020)

Personnel de garage: Indexation de 2% en 09/2018. En cas d'indexation et d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

A partir du 11/03/2016, la Location de voitures avec chauffeur pour le transport des personnes ne fait plus partie d'une sous-commission paritaire officielle (AR du 15/02/2016). A partir de cette date, les données salariales sont reprises dans la commission paritaire officielle 140, le sous-secteur 1400007.

Pour le présent barème salarial, il n'y a jamais eu de salaires des jeunes ou d'âges de départ. Le barème salarial est supposé être d'application sans distinction d'âge. La CCT n°50 du CNT n'est pas d'application.

#### **1. Salaires horaires minimums: Chauffeurs**

Ancienneté	
Moins de 3 années	12.2998
A partir de 3 années	12.4229
A partir de 5 années	12.5458
A partir de 8 années	12.6688
A partir de 10 années	12.7916
A partir de 15 années	12.9150
A partir de 20 années	13.0379

#### **2. Salaires horaires minimums: Personnel de garage**

Catégorie	
Manoeuvre	10.8395
Ouvrier qualifié 3ème catégorie	11.5092
Ouvrier qualifié 2ème catégorie	12.6541
Ouvrier qualifié 1ère catégorie	13.3274
Ouvrier hors catégorie	14.2240